

**BON DE VERSEMENT
AVEC INVESTISSEMENT PROGRESSIF**



Site internet : www.afer.asso.fr
Département des services clients
appelé sur le 01 42 85 09 18

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération.
Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.
Les supports Afer Immo, Afer Immo 2 et Afer Eurocroissance ne sont pas éligibles à cette option de gestion financière.

1

ADHÉSION N° 18190215
Nom de naissance : THOMAS
Nom marital : _____
Prénom : ADEL

Situation professionnelle (un seul choix possible) : Salarié(e) Travailleur non salarié(e) Retraité(e)* Sans activité
Code secteur d'activité _____ Code CSP _____ (cf. tableaux des codes figurant au verso) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.
Profession fontaine
Personne Politiquement Exposée (PPE) : Oui (cf. verso du présent document) Non

Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en votre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).

2

J'EFFECTUE UN VERSEMENT DE _____ € (un minimum de 5 000 € est requis pour pouvoir effectuer un investissement progressif)
par chèque bancaire n° _____ établi à l'ordre du GIE Afer, suivi du n° d'adhésion, émanant d'un compte courant personnel ouvert à mon nom, prénom et adresse à jour, à l'exception des cas dans lesquels le versement est effectué par un tiers autorisé, dans un établissement financier domicilié en France.
Selon les circonstances et le montant versé, joignez la déclaration de l'origine des fonds selon le modèle de formulaire disponible sur www.afer.asso.fr (espace sécurisé adhérent), de votre conseiller ou du GIE Afer, accompagné des justificatifs requis. Le cas échéant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller qui vous renseignera sur les justificatifs éventuels nécessaires à la réalisation de votre versement.

Si le versement est effectué par un tiers payeur autorisé, vous devez obligatoirement fournir les informations suivantes :

Son nom : _____ Son prénom : _____
Votre lien de parenté : conjoint parent partenaire pacsé / concubin grand-parent arrière grand-parent frère / soeur
Le versement doit être accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du tiers payeur, ainsi que des justificatifs prouvant le lien de parenté, comme par exemple le livret de famille ou pour les concubins : un certificat de concubinage ou une facture de moins de 3 mois (loyer, électricité, eau ou téléphone fixe aux deux noms). A défaut, l'opération pourrait être refusée. Par ailleurs, le GIE Afer ou votre conseiller pourra être amené à vous demander des pièces complémentaires notamment en fonction du montant du versement et du lien entre vous et le tiers payeur autorisé.

3

JE CHOISIS LA RÉPARTITION SUIVANTE (EN % ET SANS DÉCIMALE) Le total doit être égal à 100 %

FONDS GARANTI en euros _____ %	AFER-SFER _____ %	AFER PATRIMOINE _____ %	AFER DIVERSIFIÉ DURABLE _____ %
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES _____ %	AFER CONVERTIBLES _____ %	AFER ACTIONS EURO _____ %	AFER ACTIONS MONDE _____ %
AFER ACTIONS AMÉRIQUE _____ %	AFER MARCHÉS ÉMERGENTS _____ %	AFER ACTIONS PME _____ %	AFER Avenir SENIOR _____ %

- Un montant minimum de 776 € doit obligatoirement rester investi dans le Fonds Garanti en euros. Si ce montant n'est pas atteint, le versement sera affecté en priorité, à hauteur de ce minimum, sur le Fonds Garanti en euros.
 - À défaut de choix exprimé, en cas d'imprécision, d'erreur ou de répartition inexacte, votre versement sera investi à 100 % sur le Fonds Garanti en euros.
- Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

4

JE SOUHAITE QUE L'INVESTISSEMENT SUR LE(S) SUPPORT(S) EN UNITÉ(S) DE COMPTE SOIT PROGRESSIF
Choisissez une seule option parmi les 3 proposées
 sur 12 quinzaines (soit 6 mois) sur 18 quinzaines (soit 9 mois) sur 24 quinzaines (soit 12 mois)
À défaut de choix exprimé ci-dessus, votre investissement sur les supports en unités de compte sera effectué sur 24 quinzaines.

- Il sera mis fin automatiquement à l'option d'Investissement Progressif en cas de mise en place d'une autre option financière.
- Votre versement sera enregistré sur le Fonds Garanti en euros. Puis, un mercredi sur deux (ou le dernier jour de Bourse ouvré précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré), un arbitrage gratuit est effectué du Fonds Garanti en euros vers le(s) support(s) choisi(s), selon le pourcentage et durant la période déterminés (12, 18 ou 24 quinzaines) par l'adhérent.
- Aucuns frais d'arbitrage ne sont prélevés au titre de l'option « Investissement Progressif ».
- Les frais sur versements sont prélevés dès la mise en place de l'option en fonction de l'investissement prévu. Ainsi, pour les sommes qui restent affectées sur le Fonds Garanti en euros, les frais sont de 2% et, pour les sommes qui seront investies sur un support en unités de compte, ils sont de 1%. En cas de clôture de l'option avant le terme, un nouveau calcul des frais sera effectué en fonction des investissements en unités de compte non réalisés.

5

Les informations et données personnelles que l'adhérent communique font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au GIE Afer, à l'Afer et aux organismes dont l'intervention est nécessaire pour l'enregistrement et la gestion de son adhésion, à son intermédiaire d'assurance qui est en charge de son suivi, et le cas échéant aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le GIE Afer s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de l'adhérent, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la Loi Informatique et Libertés, le droit d'accès, d'opposition pour des motifs légitimes et de rectification peut être exercé auprès du Service

Satisfaction Adhérents du GIE Afer - 36, rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09. A ce titre, les informations sont conservées pendant la durée de vie de l'adhésion, des prescriptions légales ainsi que dans le respect des exigences de la CNIL.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales des supports en unités de compte (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) sur lesquels je choisis d'investir, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur le site www.afer.asso.fr et des informations figurant au verso du présent document (page 2/2).

Fait à SEIGNAN le 26/11/2017
Cachet du conseiller _____
Signature de l'adhérent(e) _____
(ou de ses représentants légaux)
Signature du tiers payeur autorisé _____
(le cas échéant)





CONSULTER

GÉ

Thibault Thomas Dernière connexion Internet le 28 novembre 2018 à 07h20



VIREMENT

VIREMENT
OCCASIONNELVIREMENT
PERMANENTDON À UNE
ASSOCIATIONHISTORIQUE ET
GESTION

BÉNÉFICIAIRES



Détails de vos virements

[Aide sur les virements en ligne](#)[Retour à la liste de vos virements](#)

Votre virement est exécuté

	Emetteur	Destinataire
Origine de l'ordre	Banque en ligne	
Type de compte	COMPTE BANCAIRE	COMPTE SEPA
IBAN	FR2120041000010855425R02073	FR7630003034500005068446325
BIC	PSSTFRPPPAR	SOGEFRPPXXX
Titulaire(s)	MR THOMAS THIBAULT	AFER AXEL
Code d'identification		18190215 THOMAS AXEL
Date de création	28/11/2018	
Montant	500,00 EUR	
Date d'exécution	28/11/2018	
Message		

Référence	0155332854369382
-----------	------------------



[A propos de La Banque Postale](#) - [Tarifs 2018](#) - [Conditions générales](#) - [Sécurité](#) - [Accessibilité](#) -
[Mentions légales](#) - [Fonds de Garantie des dépôts](#) - [Services Mobiles](#) - [Données personnelles](#)